

Le Directeur Général de l'Agence française de développement

Vu les articles R. 516-3 à R. 516-20 du code monétaire et financier, relatifs aux statuts de l'Agence française de développement, notamment son article R. 516-12 ;

Vu le décret du 3 juin 2010 portant nomination à l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française, en date du 4 juin 2010 ;

Vu la décision du 23 février 2011 relative à la publication des décisions portant délégation au sein de l'Agence française de développement, publiée au Bulletin officiel du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État - N°38 – janvier-février 2011, page 123 ;

Vu la décision du 8 mars 2011 relative au dispositif de délégation au sein de l'Agence française de développement ;

DECIDE :

Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Bertrand FOUCAULT, chef de la division Gestion des Carrières et Recrutement du Département des Ressources Humaines de l'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (ci-après « AFD »), dans le cadre des attributions de la division Gestion des Carrières et Recrutement décrites dans le recueil d'organisation de l'AFD, à l'effet de signer, au nom du Directeur Général :

- les lettres d'affectations des agents du cadre général et tous actes afférents à la mobilité des agents ;
- les contrats de travail, les lettres d'affectations et tous documents relatifs à l'embauche des agents du cadre local ;
- les avancements et promotions du personnel ;
- les correspondances, actes, contrats, marchés et toutes autres pièces ;
- les correspondances, actes, contrats, marchés et toutes autres pièces relatifs aux prestations de services rendues par l'AFD ;
- les avis, mandats et autres documents de dépenses et de recettes dues par/à l'AFD ;
- les avis, mandats et autres documents de dépenses et de recettes pour lesquels l'AFD a reçu un mandat de gestion.



DELEGATION DE SIGNATURE

SGN-DRH-GCR

Article 2 :

La présente décision entre en vigueur le lendemain de sa publication sur le site Internet de l'AFD, conformément à l'article 2 de la décision relative à la publication des décisions portant délégation au sein de l'Agence française de développement.

Fait à Paris, le 24 octobre 2011
En deux exemplaires originaux

Le Directeur Général

Dov ZERAH